

MARCHE N° 2019089

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 9 – SERRURERIE METALLERIE

Avenant n°5

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, Jérôme MARCHET, sis 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF-BOUTONNE, SIRET 431 930 270 00019, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2019089 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 9 – Serrurerie métallerie, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et JEROME MARCHET et notifié le 07/05/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- La création d'une trappe d'accès dans le caillebotis de la cour anglaise zone 3 ;
- L'ajout de bande de guidage PMR, d'un capotage sur fixations des mats d'éclairage des plages extérieures, d'une protection mécanique sur réseau GAZ et boîte à clé ;
- L'ajout d'une grille de protection empêchant le public d'accès à la toiture.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis n° 4457 et 4471 en annexes.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1, 2, 3 et 4	montant de l'avenant 5	montant après avts 1, 2, 3, 4 et 5
Montant total HT	566 377,79 €	9 106,84 €	575 484,63 €
TVA 20,00%	113 275,56 €	1 821,37 €	115 096,93 €
Montant total TTC	679 653,35 €	10 928,21 €	690 581,56 €

Soit une augmentation de 4,63 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 2 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,

Le représentant légal de la CAN